



**Avis au public**  
**Mise à disposition du dossier de modification simplifiée**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME DE FALAISE**

Par délibération en date du 3 juin 2021, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise a prescrit l'engagement d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Falaise.

**Le projet de modification simplifiée porte sur le passage d'une friche commerciale de la zone UE en zone UD et sur l'identification d'un linéaire commercial.**

La Communauté de Communes procède à une mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU de Falaise du Lundi 17 Janvier 2022 au Mercredi 16 Février 2022 conformément à la délibération du 16 décembre 2021. Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à disposition du public.

**Les pièces du dossier ainsi que le registre, seront disponibles :**

- **Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et aux heures d'ouverture.**
- **A la mairie de Falaise, aux jours et aux heures d'ouverture.**

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes ( [www.paysdefalaise.fr](http://www.paysdefalaise.fr) ) et de la ville de Falaise ( [www.falaise.fr](http://www.falaise.fr) )

Les observations peuvent en outre être formulées à l'adresse suivante : [plui@paysdefalaise.fr](mailto:plui@paysdefalaise.fr);

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et à la mairie de Falaise ainsi que publié sur le site internet 8 jours avant la mise à disposition du dossier et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.